

## **Interventions du mois**

Le mois de juin a été marqué par trois petites pollutions en mer. Le 3, une nappe d'hydrocarbures (déballastage ?) arrivant à proximité des plages de Marseille a provoqué un important déploiement de matériel antipollution par le bataillon des marins-pompiers et la protection civile (10 bateaux, 3 km de barrages), avant de se révéler plus modeste que craint au départ. Le 15, une alerte est intervenue dans le port d'Antifer pour des fuites provenant d'un pétrolier en déchargement. Elles se sont heureusement révélées minimales (environ 2 m<sup>3</sup>) et ont pu faire l'objet d'un traitement immédiat au dispersant. Le 24, intervenait une pollution du littoral au Sud de Boulogne-sur-Mer par un produit graisseux, jaunâtre, ressemblant plus à une graisse minérale (lubrifiant mécanique) qu'à des résidus d'huiles végétales. Des analyses sont en cours pour en déterminer la nature. Quelque 25 m<sup>3</sup> de ces déchets ont été collectés par les services de la DDE.

## **Décret sur la formation antipollution**

Le Journal Officiel du 5 juin 1998 a publié un décret du 28 mai (n°98-431) instituant un comité consultatif chargé d'exprimer un avis sur les demandes d'habilitation formulées par les organismes prodiguant des stages de formation visés par la convention internationale du 30 novembre 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC). Une demande d'habilitation du *Cedre* va naturellement être présentée à ce comité.

## **Charte des collectivités littorales polluées**

Sur l'initiative du Sénateur Arzel, président du Syndicat mixte de protection et de conservation du littoral Nord-Ouest de la Bretagne, un *Forum International des régions victimes des pollutions par hydrocarbures* a rassemblé, le 6 juin à Ploudalmézeau, plus de 200 participants dont de nombreux élus. Après un rappel du long et difficile combat des indemnités de l'*Amoco Cadiz*, le syndicat et les délégations de collectivités locales d'autres régions touchées par des marées noires (Alaska, Galice, pays de Galles, Devon) ont signé une charte d'union de leurs efforts en vue de développer la solidarité entre collectivités et militer pour une harmonisation du droit de l'indemnisation. Il reste en effet clair que, face à une pollution accidentelle, les

intérêts d'une collectivité locale des USA, d'Europe ou de Chine ne sont pas du tout protégés de manière comparable.

## **Stage Polmar-terre à Brest**

Le nouveau texte fixant l'organisation française de la lutte contre les pollutions, en date du 17 décembre 1997, intègre, pour principales innovations, un renforcement du rôle des communes pour les pollutions de moyenne importance (harmonisation avec les lois de décentralisation) et une possibilité d'implication plus nette du pollueur dans la gestion de la lutte. Afin d'aider les départements littoraux à réviser leur plan Polmar-terre, la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles, la Direction du Transport Maritime, des Ports et du Littoral et la Direction du Personnel et des Services du ministère de l'Équipement, du Transport et du Logement ont organisé, du 15 au 19 juin, une action de formation dont la maîtrise d'oeuvre a été confiée au Centre de Formation Polyvalent de l'Équipement (CFP de Brest), avec participation du *Cedre* à la préparation pédagogique et à l'animation. Une trentaine de cadres de dix départements différents, responsables de la rédaction et de la mise en oeuvre des plans Polmar-terre ont participé à cette session.

Il est ressorti des échanges de vues que plusieurs questions ne sont que partiellement résolues (personnel sur le terrain, mobilisation des stocks Polmar) ; qu'une information est nécessaire sur la relation avec les assureurs des pollueurs (à intégrer dans la journée d'information du *Cedre* du 18 novembre) ; qu'un an et demi à deux ans de travail sont nécessaires pour réviser un plan Polmar, selon l'expérience des départements qui l'ont déjà fait ; que peu de communes littorales semblent avoir pris conscience des responsabilités qui leur incombent dans le cadre du nouveau texte.

## **Espagne : marée de boue d'Aznalcollar**

Les travaux de nettoyage de cette pollution majeure (voir page «spécial Doñana» de la Lettre du *Cedre* n°36) continuent, facilités par la signature, le 22 juin, entre le gouvernement, la province, les syndicats locaux et les mairies concernées de l'accord de répartition de 18 millions de F du fonds spécial d'intervention alloué aux travaux réalisés manuellement. Au 30 juin, le total

des boues récupérées sur les berges dépassait 940 000 mètres cubes, avec une poursuite de la montée en puissance des moyens (dont 23 camions-bennes spéciaux de 80 tonnes de capacité). Le même jour, le total des enlèvements de sols agricoles pollués se montait à près de 150 000 mètres cubes. La construction d'une station d'épuration destinée à traiter 100 000 mètres cubes d'eau polluée retenus dans la zone d'Entremuros est commencée. Les valeurs de métaux lourds dans le fleuve Guadalquivir sont retournées à la normale et les mesures dans l'air de la zone affectée ne montrent aucun risque pour la santé humaine. Toute activité agricole et d'élevage reste interdite dans la zone polluée.

### **Khirgistan : déversement de cyanure**

Le bulletin *Hazardous Substances Spill Report* signale dans ses numéros des 4 et 18 juin la chute depuis un pont, dans la rivière alimentant en eau potable le village de Barskaun (Khirgistan), le 20 mai, d'un camion transportant un conteneur chargé de 20 tonnes de cyanure de sodium destiné à la mine d'or de Kumtor, co-exploitée par le gouvernement et une filiale de Cameco Corporation (Canada). L'accident a provoqué une crise conduisant le parlement national à lancer le 13 juin une commission d'enquête. Deux morts, plusieurs centaines d'hospitalisations et des pertes de bétail ont été attribués à un empoisonnement par le cyanure. Un expert russe a repoussé cette hypothèse au profit d'une épidémie d'origine virale sans relation avec l'accident, puis des experts canadiens ont confirmé l'absence de pollution par cyanure et mis en cause des traitements inadéquats par les médecins.

### **Expertise en Mauritanie**

A la demande de la Direction de la Marine Marchande de la République Islamique de Mauritanie, la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle de Nouakchott a confié au *Cedre* une expertise sur la prévention et la lutte contre les pollutions marines, dans le cadre de la convention relative à l'appui, à la conservation, la gestion et la valorisation de l'écosystème du Banc d'Arguin. Un inventaire complet des risques de pollution marine a été effectué au cours d'une mission de 12 jours, incluant des rencontres avec les autorités maritimes et portuaires ainsi que des visites des installations industrielles et des sites susceptibles d'être touchés en cas de pollution. Un plan national d'urgence et un programme d'acquisition de matériel et de formation du personnel ont été proposés.

### **Afrique du Sud : pollution de terminal pétrolier**

Une rupture de conduite de fuel est intervenue dans un quai du port de Capetown, le soir du 24 mai, déversant

quelque 500 tonnes de fuel, dont 200 tonnes sont venues polluer le port. Malgré des opérations de lutte engagées dès la découverte de l'accident, une sous-estimation importante de la quantité déversée a permis à des nappes de sortir du port pour toucher deux kilomètres de plage et l'île de Robben. Des opérations de nettoyage du littoral ont dû être réalisées. Plus de 500 oiseaux de mer souillés, en grande partie des manchots du Cap, ont été ramassés et nettoyés.

### **Pakistan : pollution du *Yashica 6***

Plusieurs bulletins, en particulier *l'Oil Spill Intelligence Report*, ont consacré ce mois plusieurs articles au *Yashica 6*, pétrolier abandonné à demi-submergé par son équipage le 3 juin, et retrouvé à 110 km des côtes par les autorités maritimes pakistanaises au milieu d'une nappe d'hydrocarbures, identifications camouflées et écoutes ouvertes. Ayant apparemment perdu la totalité de sa cargaison (5 300 tonnes), le navire a été remorqué jusqu'à Karachi le 8 juin, tandis que l'ITOPF dissuadait les autorités pakistanaises d'engager de lourdes opérations d'épandage de dispersants.

### **Pollutions pétrolières en Europe de l'Est et en CEI**

La *white paper series* de *l'Oil Spill Intelligence Report* a publié ce mois (vol.2, n°4) une synthèse sur la pollution pétrolière depuis 1972 dans les pays d'Europe de l'Est et de l'ancienne URSS. Le total se monte à 539 000 tonnes en 102 accidents, soit une moyenne très légèrement au-dessous de 20 000 tonnes par an avec une pointe à 316 000 tonnes en 1992. On notera que la même source donnait une moyenne de 36 000 tonnes déversées annuellement dans les eaux marines des USA pour les 38 dernières années. Mais la rigueur des déclarations d'accidents n'est peut-être pas la même et l'essentiel des pollutions considérées ici concerne des déversements à terre, affectant les sols et les eaux douces. L'Ouzbékistan prend la première place en quantités déversées (299 000 tonnes), devant la Russie qui l'emporte en nombre de déversements (57). Le record pour un déversement est détenu par l'éruption de puits de la vallée de la Fergana (Ouzbékistan), le 2 mars 1992. Les fuites sur le pipeline Kharyaga-Usinsk (République des Komi) à partir du 25 octobre 1994 sont comptées pour 104 000 tonnes, bien en dessous d'estimations antérieures.

#### ***L'expérience française à Seattle (U.S.A) en mars 1999***

*Conformément aux décisions d'une réunion organisée le 4 juin par le Secrétariat Général de la Mer, le Cedre a réservé un stand double (20m<sup>2</sup>) dans l'exposition liée à l'International Oil Spill Conference qui se tiendra du 8 au 11 mars 1999 à Seattle. Ce stand est accessible à tous les industriels et organismes français de l'antipollution, dans le cadre d'une mise en oeuvre qui sera coordonnée sans exclusive par le président du SYCOPOL.*